

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☒ en numéraire (argent)	☒ première demande	☐ fonctionnement global	☐ annuelle ou ponctuelle
☐ en nature	☒ renouvellement (ou poursuite)	☒ projets(s)/action(s)	☒ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- ☐ **État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- ☐ **Conseil régional**
Direction/Service
- ☒ **Conseil départemental** Département de la Seine-Maritime
Direction/Service UTAS de Rouen
- ☐ **Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- ☐ **Établissement public**
- ☐ **Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Centre Communal d'Action Sociale de Rouen

Site web : CCAS DE ROUEN

1.2 Numéro Siret : 26760045000014

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 2 RUE DE GERMONT

Code postal : 76000 Commune : ROUEN

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : AMIMI Prénom : ZOHRA

Fonction : VICE PRESIDENTE DU CCAS

Téléphone : Courriel : zohra.amimi@rouen.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SUTRA DEL GALY - LAMOUREUX Prénom : Cécile - Sarah

Fonction : Responsable résidences autonomie et services - Cheffe du Service des Aînés - CCAS ROUEN

Téléphone : 0761082860 Courriel : sarah.lamoureux@rouen.fr - cecile.sutradelgaly@rouen.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?

☐ oui ☒ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

☐ oui ☐ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☐ Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	231
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	154
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 2026 ou exercice du au

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	755106.32	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	41430
Achats matières et fournitures	624256,32	73 - Concours publics	
Autres fournitures	130850	74 - Subventions d'exploitation²	8021192.32
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	405000
61 - Services extérieurs	468080		
Locations	273070		
Entretien et réparation	144875		
Assurance	15185	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	34950		
62 - Autres services extérieurs	238495	Conseil-s Départemental (aux) :	330000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6500		
Publicité, publication	23900		
Déplacements, missions	27900	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	180195	EPCI	100000
63 - Impôts et taxes	46669	VILLE ROUEN	5949000
Impôts et taxes sur rémunération	39569	CCAS ROUEN	1237192,32
Autres impôts et taxes	7100	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	4843675	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2911245	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	1306967	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	625463	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	1512314	75 - Autres produits de gestion courante	4000
		756. Cotisations	4000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	16700	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	7000	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	178583	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	8066622.32	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	8066622.32
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) ³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	8066622.32	TOTAL DONT CVN	8066622.32

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui**Intitulé :**

Un logement en attendant

Objectifs :

- Favoriser l'accès et le maintien au logement de personnes isolées précarisées ou souffrant d'une pathologie psychique, nécessitant un accompagnement afin de retrouver des conditions de vie adaptées à leurs besoins.
- Participer à la lutte contre les logements indécents tout en favorisant la prévention de la perte d'autonomie.
- Sécuriser l'entrée en résidence autonomie pour des personnes dont les capacités à vivre dans un logement autonome nécessitent d'être évaluées.

Description :

Cette demande est effectuée dans le cadre du renouvellement du projet « un logement en attendant » mis en place au cours de l'année 2026. Ce projet a permis, grâce au soutien du Conseil Départemental, le financement d'un hébergement temporaire d'un mois renouvelable pour des personnes âgées de plus de 60 ans présentant les besoins suivants :

- Personnes sollicitant une entrée définitive au sein d'une des 4 résidences autonomie du CCAS mais dont les problématiques sociales et/ou l'autonomie nécessitent une période d'essai avant de statuer sur un accord pour une admission définitive.
- Personnes âgées contraintes de quitter temporairement leur logement en raison d'un péril (incendie, nuisibles ou punaises de lit) ou de travaux et ayant besoin d'une solution d'hébergement transitoire avant de réintégrer leur logement.
- Personnes âgées en situation de transition ayant besoin d'un hébergement temporaire ponctuel (délai d'attente avant d'intégrer un logement définitif par exemple).

En 2026, le service des résidences autonomie de la Ville de Rouen a examiné 5 demandes d'hébergement temporaire ayant donné lieu à 2 hébergements (dont 1 actuellement en cours). 3 demandes n'ont pas donné lieu à une admission pour des raisons diverses (refus de la famille, taille du logement inadaptée pour un couple, autre solution d'hébergement trouvée, profil de la personne non adapté au dispositif). Néanmoins, elles ont permis de mettre en avant l'efficacité de ce dispositif répondant à un réel besoin sur le territoire.

Après un délai de mise en œuvre, et une expérimentation autour de deux premières situations, le Service des Aînés souhaite, en 2027, poursuivre et développer le dispositif au sein de la résidence la Rose des Sables tout en gardant la possibilité de l'étendre à la résidence Saint Filleul.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

-Les personnes âgées de plus de 60 ans, résidant sur Rouen, contraintes de quitter leur logement, dans le cadre de travaux ou d'une désinfection par exemple, et qui se trouvent sans aucune solution de logement temporaire.

-Les personnes âgées en situation de précarité, ayant connu un parcours de rue ou un parcours de vie précaire ayant besoin d'une "période d'essai" afin de confirmer ou non leur capacité et leur souhait de vivre en autonomie ou au sein d'une résidence.

-Les personnes âgées souhaitant intégrer une résidence autonomie de manière définitive mais dont les problématiques d'autonomie nécessitent au préalable une "période d'essai"

-Les personnes âgées se trouvant dans l'obligation d'être relogées suite à un arrêté de péril ou un incendie par exemple mais dont l'intégration dans un nouveau logement nécessite un délai. Ces personnes ne pourront être admises uniquement si il existe une solution de logement confirmée à l'issue de l'hébergement temporaire.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Ville de Rouen

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Moyens matériels: mise à disposition d'un ou plusieurs logements selon les demandes, , de linge, meubles, kit de première nécessité. Prise en charge des repas de la résidence par le CCAS si la situation le nécessite.

-Moyens humains :

- Deux agents polyvalents (en alternance) pour entretenir le logement et le linge;
- Le responsable et l' assistante administrative de la résidence où a lieu l'hébergement pour assurer l'accueil de la personne, son suivi lors de l'hébergement, la gestion administrative et le bilan de l'hébergement..
- La responsable des résidences autonomie et la Cheffe du Service des aînés pour la mise en œuvre et le suivi du projet, la réception des demandes d'admission, le soutien au personnel de la résidence tout au long de l'hébergement, la veille au bon déroulement et le bilan du projet.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	6	5
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/27 au 31/12/27

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs:

- nombre de demandes formulées dans le cadre du dispositif;
- nombre d'hébergements réalisés;
- nombre de situations stabilisées;
- nombre d'admissions définitives suite à une période d'essai.

Indicateurs qualitatifs:

- Satisfaction des personnes hébergées;
- Satisfaction des partenaires acteurs du projet (référent social, responsable RA...);
- Bilan annuel de l'action.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année

2027 ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2738	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	2738	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	17393.47
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	3370.8	Conseil-s Départemental (aux) :	7500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3370.8		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	9893,47
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	3440.57	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2374	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	1066,57	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	7844,1		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	17393.47	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	17393.47

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	17393.47	TOTAL DONT CVN	17393.47

La subvention sollicitée de 7500 €, objet de la présente demande représente 43,6 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

☐ Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation		☐ Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée	
Date de la manifestation :		Date de début :	
Titre - nom de la manifestation :		Date de fin :	
Descriptif sommaire de la manifestation :		Qualification du besoin / projet concerné par la demande :	
Nombre de personnes attendues :		Nombre de bénéficiaires :	
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h			
Site, lieu ou équipement :		Matériel :	
Parc, jardin :		Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :		Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :		Projecteurs, éclairage	
Salle, gymnase :		Stand-Barnum 3x3m	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :		Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
		Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
		Chaises	
		Tables, tréteaux	
Autre : urnes, isolements, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :		Bancs	
		Grilles, panneaux et supports d'exposition	
		Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
		Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	
Livraison ou installation conforme le :			
Etat des lieux sortant le :			
Commentaires état matériel :			
SECURITE		Partie réservée à la collectivité	
Présence/ronde police souhaitée : de h à h			
Gardiennage :			

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Madame Zohra AMIMI, Vice Présidente du CCAS de Rouen
représentant(e) légal(e) de l'association CCAS de Rouen

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

☐ inférieur ou égal à 500 000 €☐ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :	7500	€ au titre de l'année ou exercice 2027
		€ au titre de l'année ou exercice
		€ au titre de l'année ou exercice
		€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le _____ à Rouen

Signature

--

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.